

avant, pour sonder les profondeurs de la forêt, pour établir des ponts et des chaussées sur les terrains marécageux et mouvants; puis l'on s'enfonça dans ces bois sinistres, qui offraient un coup d'œil et des souvenirs affreux. Le premier camp de Varus, à sa vaste enceinte, aux dimensions de la place d'armes, annonçait le travail des trois légions. On comprenait, à ses faibles retranchements, à son rempart délabré, que le second avait été le théâtre de la défaite. Au milieu du champ de bataille étaient des ossements blanchis, épars ou entassés, suivant qu'on avait ou fui ou combattu; des tronçons d'armes brisées, des membres de chevaux, des têtes d'hommes attachées aux troncs des arbres. Dans les bois voisins, on voyait les autels barbares sur lesquels on avait égorgé les tribuns et les centurions des premières compagnies. Quelques témoins de cette fatale journée, échappés du carnage ou des fers, montraient les lieux où périrent les lieutenants; ceux où l'on prit les aigles; celui où Varus reçut sa première blessure; celui où ce chef infortuné s'acheva de ses propres mains; le tribunal d'où Arminius harangua; ce qu'il y eut de gibets; ce qu'il y eut de fosses pour les prisonniers; tous les outrages dont son orgueil accabla les enseignes et les aigles romaines.

LXII. Ainsi donc, six ans après le massacre de trois légions, une autre armée romaine venait donner la sépulture à leurs ossements délaissés. Incertain s'il recouvrait de terre la dépouille d'un étranger ou d'un proche, chacun s'intéressait à ces tristes restes, comme à ceux d'un parent ou d'un frère, et, sentant redoubler sa rage contre l'ennemi, les ensevelissait avec une douleur mêlée d'indignation. Germanicus posa le premier gazon du tombeau, ho-

saltaum scrutaretur, ponte-que et aggeres humido paludum et fallacibus campis imponeret, incedunt mæstos locos, visuque ac memoria deformes. Prima Vari castra, lato ambitu et dimensis principiis, trium legionum manus ostentabant; dein, semirato vallo, humili fossa, accisæ jam reliquiæ concessisse intelligebantur; medio campi albertia ossa, ut fugerant, ut restiterant, disjecta vel aggerata. Adjacebant fragmina telorum equorumque artus, simul truncis arborum antefixa ora; lucis propinquis barbaræ ara, apud quas tribunos ac primorum ordinum centuriones mactaverant. Et cladis ejus superstites, pugnam aut vincula elapsi, referebant, « hic cecidisse legatos; illic raptas aquilas; primum ubi vulnus Varo adactum; ubi infelici dextra et suo ictu mortem invenerit; quo tribunali concionatus Arminius; quot patibula captivis, quæ scrobes; utque signis et aquillis per superbiam illuserit. »

LXII. Igitur romanus qui aderat exercitus, sextum post cladis annum, trium legionum ossa, nullo noscente alienas reliquias an suorum humo tegeter, omnes ut conjunctos, ut consanguineos, aucta in hostem ira, mæsti simul et infensi, condebant. Primum exstruendo tumulo cespitem Cæsar posuit, gra-

norant les morts par ce pieux devoir, et s'associant à l'affliction des vivants. Tibère cependant l'en blâma, soit qu'il ne pût rien approuver dans Germanicus, soit que le spectacle de tant de milliers d'hommes massacrés et sans sépulture lui parût propre à refroidir l'ardeur du soldat pour la guerre et à lui inspirer la crainte de l'ennemi, soit qu'il crût la dignité de général, la sainteté de l'augurat et des antiques ministères de la religion incompatibles avec les fonctions funéraires.

LXIII. Cependant Germanicus poursuivait Arminius, qui s'enfonçait dans des lieux impraticables. Dès qu'il put le joindre, il fit marcher la cavalerie pour le chasser d'une plaine qu'il occupait. Arminius avait averti les siens de se replier et de se rapprocher de la forêt. Là, il les fait tourner brusquement, et donne le signal de l'attaque à ceux qu'il avait cachés dans les bois. La vue d'une nouvelle armée trouble la cavalerie, qui se renverse sur les cohortes envoyées pour la soutenir, et les entraîne dans sa fuite. Le désordre devenait général; ils allaient être poussés dans un marais bien connu des vainqueurs, dangereux pour ceux qui ne le connaissaient pas, lorsque Germanicus fit avancer les légions en ordre de bataille. Ce mouvement intimide l'ennemi, rassure nos troupes, et l'on se sépare avec un avantage égal. Germanicus ramena bientôt ses légions vers l'Ems, et les y rembarqua sur les vaisseaux qui les avaient apportées. Une partie de la cavalerie eut ordre de gagner le Rhin, en côtoyant l'Océan. Cécina conduisit son corps séparément; et, quoique la route qu'il prit lui fût connue, on lui recommanda de faire la plus grande diligence pour repasser les Ponts-Longs. On nommait ainsi une chaussée étroite entre de

tissimo munere in defunctos, et præsentibus doloris socius. Quod Tiberio haud probatum, seu cuncta Germanici in deterius trahenti, sive exercitum imagine caesorum insepultorumque tardatum ad prælia et formidolosiorum hostium credebat; neque imperatorem, auguratum et vetustissimis caerimoniis præditum, attractare feralia debuisset.

LXIII. Sed Germanicus, cedentem in avia Arminium secutus, ubi primum copia fuit, eveli equites, campumque quem hostis insederat eripi jubet. Arminius colligi suos, et propinquare silvis monitus, vertit repente; mox signum prorumpendi dedit iis quos per saltus occultaverat. Tunc nova acie turbatus eques, missæque subsidiariæ cohortes, et fugientium agmine impulsæ, auxerant consternationem; trudebanturque in paludem gnaram vincentibus, inquam nesciis, ni Cæsar productas legiones instruxisset: inde hostibus terror, fiducia militi; et manibus æquis abscessum. Mox reducto ad Amisiam exercitu, legiones classe, ut advexerat, reportat: pars equitum litore oceani petere Rhenum jussa: Cæcina, qui suum militem ducebat, monitus, quanquam notis itineribus regrederetur, Pontes longos quam maturime superare. Angustus

vastes marais, anciennement construite par Domitius. Des deux côtés était une fange épaisse, que rendaient inextricable ou mouvante les sources qui l'entrecoupaient : tout autour s'élevaient des bois en pente douce. Arminius, avec des troupes plus lestes, avait, par des chemins plus courts, prévenu nos soldats chargés d'armes et de bagages, et s'était posté dans ces bois. Cécina, ne sachant comment rétablir les ponts que le temps avait rompus, et repousser en même temps l'ennemi, jugea convenable de camper dans cet endroit : il disposa une partie de ses troupes pour l'ouvrage, et l'autre pour le combat.

LXIV. Les barbares s'efforcent de rompre les corps avancés, afin de se jeter sur les hommes occupés aux retranchements; ils nous harcèlent, nous inquiètent sur les flancs, nous attaquent de front. Le cri des travailleurs se mêle au cri des combattants. Tous les désavantages étaient pour les Romains, embarrassés dans cette fange profonde, où l'on enfonçait en s'arrêtant, où l'on glissait en marchant : leurs lourdes cuirasses les gênaient; ils ne pouvaient ajuster leurs traits au milieu de l'eau. Tout, au contraire, favorisait les Chérusques, et l'habitude de combattre dans les marais, et leur haute stature, et leurs longues lances qui atteignaient de loin. Nos légions commençaient à plier. Enfin la nuit les dégagea d'un combat inégal. Les Germains, que le succès rendait infatigables, loin de prendre du repos, travaillèrent à détourner toutes les eaux qui arrosaient les coteaux, les versèrent dans le vallon, qui en fut submergé; et, noyant tous les travaux du jour, les doublèrent pour le lendemain. C'était la quarantième campagne que fai-

is trames, vastas inter paludes, et quondam a L. Domitio aggeratus : cetera limosa, tenacia gravi cœno, aut rivis incerta erant. Circum silvæ paulatim acclives; quas tum Arminius implevit, compendiis viarum et cito agmine, onustum sarcinis armisque militem quum antevenisset. Cæcinæ dubitanti quonam modo ruptos vetustate pontes reponeret, simulque propulsaret hostem, castra metari in loco placuit; ut opus, et alii prælium inciperent.

LXIV. Barbari perfringere stationes, seque inferre munitioribus nisi, lacesunt, circumgrediuntur, occurrant; miscetur operantium bellantiumque clamor : et cuncta pariter Romanis adversa; locus uligine profunda, idem ad gradum instabilis, procedentibus lubricus; corpora gravia loriceis; neque librare pila inter undas poterant. Contra Cheruseis sueta apud paludes prælia, procerâ membra; hastæ ingentes ad vulnera faciendâ quamvis procul. Nox demum inclinantes tum legiones adversæ pugnæ exemit. Germani ob prospera indefessi, ne tum quidem sumpta quiete, quantum aquarum circumurgentibus jugis oritur, vertere in subjecta : mersaque humo, et obruto quod effectum operis, duplicatus militi labor. Quadragesimum id stipendium Cæcina

sait Cécina, soit comme chef, soit comme subalterne. Il connaissait les succès et les disgrâces de la guerre; aussi rien ne l'étonnait. Dans ce moment, calculant sa position, il ne trouva rien de mieux que d'occuper une petite plaine qui s'étendait entre les hauteurs et les marais, et où l'on pouvait ranger quelques troupes en bataille; de là il contiendrait l'ennemi dans les bois, jusqu'à ce qu'il eût fait passer les blessés avec les gros bagages. Il fit un choix des légions; il place la cinquième à la droite, la dix-neuvième à la gauche; il réserve la première pour conduire la marche, la vingtième pour protéger la retraite.

LXV. La nuit, de part et d'autre, fut sans repos; mais quelle différence dans les deux camps! chez les barbares, des festins, des chants d'allégresse, ou des cris menaçants, que l'écho des bois renvoyait au fond des vallées; chez les Romains, quelques feux languissants, des mots entrecoupés, un accablement général dans les soldats, étendus le long des palissades, errants le long des tentes, plus tourmentés d'insomnie qu'éveillés. Leur chef fut tourmenté par un songe affreux : il crut voir et entendre Quinctilius Varus, tout souillé de sang, qui se levait du fond de ces marais et l'appelaient : il est vrai qu'il refusa de le suivre, et repoussa la main qui lui était tendue. Au point du jour, les légions qu'on avait envoyées sur les ailes, soit frayeur, soit mutinerie, quittèrent leur place, et se postèrent à la hâte dans un champ au delà du marais. Cependant, libre de fondre sur nous, Arminius n'attaquait pas encore; mais, dès qu'il vit nos bagages embarrassés dans la vase et dans les fossés, tout autour les soldats en désordre, les rangs mal gardés;

parendi aut imperitandi habebat, secundarum ambiguarumque rerum sciens, eoque interritus. Igitur, futura volvens, non aliud reperit quam ut hostem silvis coerceret, donec saucii, quantumque gravioris agminis, anteirent. Nam medio montium et paludum porrigebatur planities, quæ tenuem aciem patere-tur. Deliguntur legiones, quinta dextro lateri, unaetvicesima in lævum, primani ducendum ad agmen, vicesimanus adversum secuturos.

LXV. Nox per diversa inquiet : quum Barbari festis epulis, læto cantu, aut trucî sonore subjecta vallium ac resultantis saltus completerent; apud Romanos invalidi ignes, interruptæ voces, atque ipsi passim adjacerent vallo, oberrarent tentoriis, insomnes magis quam pervigiles. Ducemque terruit dira quies : nam Quinctilium Varum, sanguine oblitum et paludibus emersum, cernere et audire visus est, velut vocantem, non tamen obsecutus, et manum intendentis repulisse. Cœpta luce, misse in latera legiones, metu an contumaciâ, locum deseruere, capto prope campo, humentia ultra. Neque tamen Arminius, quanquam libero incursu, statim prærupit; sed, ut hæseret cœno fossisque impedimenta, turbati circum milites, incertus signorum ordo, utque

alors, profitant de la confusion inséparable de ces moments où chacun, ne songeant qu'à soi, n'écoute plus le commandement, il fait sonner la charge, en criant : « Voilà Varus ! la même destinée nous livre ces légions ! » En même temps, suivi de ses braves, il enfonce nos bataillons : il s'attache surtout à blesser les chevaux. Le sang échappé de leurs plaies, humectant cette fange déjà glissante, les fait chanceler ; ils renversent leurs cavaliers, écrasent ceux qui sont tombés, dispersent ceux qui les entourent. Le plus grand désordre régnait autour des aigles, qu'on ne pouvait ni porter à travers une grêle de traits, ni assujettir dans une terre limoneuse. Cécina, s'efforçant de soutenir le choc, eut son cheval tué sous lui. Il tomba, et allait être enveloppé, sans les efforts de sa première légion. L'avidité des ennemis, plus occupés du butin que du carnage, nous sauva ; et, sur le soir, les légions parvinrent à gagner un terrain découvert et solide. Mais leurs maux n'étaient point à leur terme. Il fallut construire un rempart, creuser un retranchement. On avait perdu la plupart des outils nécessaires pour jeter la terre ou pour couper le gazon. On n'avait point de tentes pour les soldats, de secours pour les blessés. En se partageant quelques vivres souillés de boue et de sang, ils se lamentaient sur cette nuit sinistre, et sur ce que tant de milliers d'hommes n'avaient plus qu'un jour à vivre.

LXVI. Dans ce moment, un cheval échappé, effrayé par leurs cris, renversa quelques hommes sur son passage. On crut que les Germains avaient pénétré dans le camp : à l'instant ce fut une consternation générale. Tous les soldats se précipitent vers les

tali in tempore, sibi quisque properus et lentæ adversum imperia acres, irumpere Germanos jubet, clamitans, « En Varus, et eodem iterum fato victæ legiones ! » Simul hæc, et cum delectis scindit agmen, equisque maxime vulnera ingerit : illi, sanguine suo et lubrico paludum lapsantes, excussis rectoribus, disjicere obvios, proterere jacentes. Plurimus circa aquilas labor, quæ neque adversum ferri ingruentia tela, neque figi limosa humo poterant. Cæcina, dum sustentat aciem, suffosso equo delapsus, circumveniebatur, ni prima legio sese opposuisset. Juvit hostium aviditas, ommissa cæde, prædam sectantium ; enisæque legiones, vesperascente die, in aperta et solida. Neque is miseriarum finis : struendum vallum, petendus agger ; amissa, magna ex parte, per quæ egeritur humus aut exciditur cespes ; non tentoria manipulis, non fomenta sauciis ; infectos cæno aut cruore cibos dividentes, funestas tenebras, et tot hominum millibus unum jam reliquum diem, lamentabantur.

LXVI. Forte equus, abruptis vinculis vagus et clamore territus, quosdam occurrentium obturbavit. Tanta inde consternatio, irrupisse Germanos cre-

portes ; la plupart courent à la décumane, qui, la plus éloignée de l'ennemi, paraissait la plus sûre. Cécina s'aperçut que c'était une fausse alarme ; mais il ne pouvait retenir les soldats, ni par autorité, ni par prières, ni par force. Enfin, il se jette tout étendu sur le seuil de la porte, fermant le passage avec son corps. Émus de pitié, les soldats eurent honte de fouler aux pieds leur général ; en même temps les tribuns et les centurions leur apprirent ce qui causait leur frayeur.

LXVII. Alors Cécina rassemble les soldats dans la place d'armes ; et, leur ayant recommandé le silence, il leur représente la situation de l'armée ; « ils n'ont de ressource que dans leur courage, mais il le faut tempérer par la prudence ; il faut rester dans les retranchements jusqu'à ce que l'ennemi s'avance dans l'espérance de les orcer ; alors ils sortiront brusquement de tous côtés ; cette sortie es mène au Rhin ; ils trouveront, s'ils fuient, plus de forêts, des marais plus profonds, des ennemis cruels ; vainqueurs, l'honneur et les distinctions les attendent. » Il leur rappelle ce qu'ils ont de cher dans leurs foyers, de glorieux dans le camp ; il se tait sur les revers. Il fait amener les chevaux des tribuns et des centurions, en commençant par les siens, et, sans rien consulter que le mérite, il les donne aux plus braves. Ceux-ci devaient charger d'abord, ensuite l'infanterie.

LXVIII. L'espérance, l'avidité du pillage et la diversité des opinions de leurs chefs ne tenaient pas les Germains moins éveillés. Arminius conseillait de laisser décamper les Romains, pour les

dentium, ut cuncti ruerent ad portas, quarum decumana maxime petebatur, aversa hosti et fugientibus tutior. Cæcina, comperto vanam esse formidinem, quum tamen neque auctoritate, neque precibus, ne manu quidem obsistere, aut retinere militem quiret, projectus in limine portæ, miseratione demum, quia per corpus legati eundum erat, clausit viam ; simul tribuni et centuriones falsum pavorem docuerunt.

LXVII. Tunc, contractos in principia, jussosque dicta cum silentio accipere, temporis ac necessitatis monet : « Unam in armis salutem ; sed ea consilio temperanda, manendumque intra vallum, donec expugnandi hostes spe propius succederent ; mox undique erumpendum ; illa eruptione ad Rhenum perveniri : quod si fugerent, plures silvas, profundas magis paludes, sævitiam hostium superesse ; ac victoribus decus, gloriam. » Quæ domi cara, quæ in castris honesta, memorat : reticuit de adversis. Equos dehinc, orsus a suis, legatorum tribunorumque, nulla ambitione, fortissimo cuique bellatori tradit, ut hi, mox pedes, in hostem invaderent.

LXVIII. Haud minus iniques Germanus spe, cupidine, et diversis ducum sententiis agebat : Arminio, « sincerent egredi, egressosque rursum per hu-

envelopper de nouveau, une fois engagés dans des lieux humides et difficiles. Inguiomer voulait qu'on attaquât les retranchements; il promettait un prompt succès, plus de prisonniers, un meilleur butin. Cet avis, plus hardi, plut aux barbares. Dès le matin ils comblent les fossés, ils jettent des claies, ils saisissent le haut des palissades. Nos soldats se montrent sur le rempart, clair-semés, et comme transis de frayeur. Dès que Cécina voit les Germains embarrassés dans les retranchements, il donne le signal à ses troupes: tous les clairons, toutes les trompettes, sonnent à la fois; les Romains sortent brusquement, enveloppent les barbares de leurs cris et de leurs armes; ils leur reprochent leur lâcheté: « Ils n'avaient plus ici leurs bois et leurs marais; mais un terrain égal et une égale fortune. » L'ennemi comptait sur une destruction facile; il nous croyait en petit nombre et mal armés. Le bruit des trompettes et l'éclat des armes venant à le saisir tout à coup, la surprise ajoute à l'effroi: il se laisse tuer, aussi déconcerté dans la malheur que présomptueux dans le succès. Arminius et Inguiomer quittent le combat, celui-là sain et sauf, celui-ci grièvement blessé. La multitude est massacrée, tant que le jour favorise la colère du soldat. La nuit enfin ramena les légions, avec plus de blessures et la même disette de vivres; mais force, santé, abondance, nos soldats trouvèrent tout dans la victoire.

LXIX. Cependant le bruit s'était répandu que les Germains avaient enveloppé l'armée, et que leurs troupes victorieuses menaçaient les Gaules; et, si Agrippine ne s'y était opposée, quelques-uns même voulaient rompre le pont construit sur le Rhin. Cette

mida et impedita circumvenirent, » suadente: atrociora Inguiomero, et læta Barbaris, ut vallum armis ambirent; « promptam expugnationem, plures captivos, incorruptam prædam fore. » Igitur, orta die, prouunt fossas, injiciunt crates, summa valli prensant, raro super milite et quasi ob metum defixo. Postquam hæere munimentis, datur cohortibus signum, cornuaque ac tubæ concinere: exin clamore et impetu tergis Germanorum circumfunduntur, exprobrantes, « non hic silvas, nec paludes, sed æquis locis æquos deos. » Hosti, facile excidium et paucos ac semermos cogitanti, sonus turbarum, fulgor armorum, quanto inopina, tanto majora offunduntur; cadebantque, ut rebus secundis avidi, ita adversis incauti. Arminius integer, Inguiomerus post grave vulnus, pugnam deseruere: vulgus trucidatum est, donec ira et dies permansit. Nocte demum reversæ legiones, quamvis plus vulnerum, eadem ciborum egestas fatigaret, vim, sanitatem, copias, cuncta in victoria habuere.

LXIX. Pervaserat interim circumventi exercitus fama, et infesto Germanorum agmine Gallias peti: ac, ni Agrippina impositum Rheno pontem solvi prohibuisset, erant qui id flagitium formidine auderent. Sed femina, ingens

femme magnanime fit alors les fonctions de général, et elle distribua des habits, des secours et des médicaments à tous les soldats pauvres ou blessés. L'historien des guerres de Germanie, Pline, rapporte qu'elle se tint à la tête du pont, adressant aux légions des éloges et des remerciements: action qui fit sur l'âme de Tibère une profonde impression. De tels soins, selon lui, cachaient des vues secrètes, et ce n'était point contre l'étranger que l'on flattait le soldat. Il ne restait plus rien à faire, aux empereurs dès qu'une femme passait en revue les centuries, se mêlait au milieu des enseignes, essayait les largesses; comme si ce n'était déjà montrer assez d'ambition que de promener partout, en habit de soldat, le fils d'un général, de donner à un César le nom de Caligula. Agrippine l'emportait, à l'armée, sur les lieutenants, sur les généraux. Une femme avait étouffé une sédition qui avait résisté au nom du prince. Séjan excitait et aggravait ces soupçons. Connaissant le cœur de Tibère, il y jetait des haines qui, renfermées longtemps, en sortaient plus terribles.

LXX. Cependant Germanicus, pour alléger ses vaisseaux, sans cesse menacés d'échouer au reflux, sur une mer remplie de bas-fonds, ordonne à Vitellius de conduire par terre la seconde et la quatorzième légion. La marche, d'abord, fut heureuse; on trouva un terrain sec, ou que le flux mouillait faiblement. Bientôt un vent de nord, se joignant aux grandes marées de l'équinoxe, refoula les vagues sur nos bataillons: les eaux couvraient la terre. Déjà l'on ne distinguait plus la mer, le rivage, les campagnes, les fonds

animi, munia ducis per eos dies induit, militibusque, ut quis inops aut saucius, vestem et fomenta dilargita est. Tradit C. Plinius, germanicorum bellorum scriptor, stetisse apud principium pontis, laudes et grates reversis legionibus habentem. Id Tiberii animum altius penetravit: « Non enim simplices eas curas, nec adversus externos militem quæri: nihil relictum imperatoribus, ubi femina manipulos intervisat, signa adeat, largitionem tentet; tanquam parum ambiciose filium ducis gregali habitu circumferat, Cæsaremque Caligulam appellari velit. Potiorem jam apud exercitus Agrippinam, quam legatos, quam duces: compressam a muliere seditionem, cui nomen principis obsistere non quiverit. » Accendebat hæc onerabatque Sejanus, peritiam morum Tiberii odia in longum jaciens, quæ reconderet, auctaque promeret.

LXX. At Germanicus legionum, quas navibus vexerat, secundam et quartadecimam itinere terrestri P. Vitellio ducendas tradit, quo levior classis vadoso mari innaret, vel reciproco sideret. Vitellius primum iter sicca humo, aut modice allabente æstu, quietum habuit: mox, impulsu aquilonis, simul sidere æquinoctii, quo maxime tumescit oceanus, rapi agique agmen: et optebantur terræ: eadem freto, litori, campis facies; neque discerni poterant

solides ou mouvants, les gués ou les précipices. Culbutés par les flots, submergés dans les abîmes, les Romains étaient encore embarrassés par le choc des chevaux, des bagages, des corps morts qui flottent et se heurtent continuellement. Les compagnies se confondent; les soldats sont dans l'eau, tantôt jusqu'à la poitrine, tantôt jusqu'au visage; quelquefois la terre leur manque, ils disparaissent. Ni la voix du chef ni leurs exhortations mutuelles ne pouvaient rien contre l'impétuosité des vagues; le brave n'avait nul avantage sur le lâche, le prudent sur le téméraire; la réflexion ne servait pas mieux que le hasard: tous étaient également emportés par la violence du débordement. Enfin Vitellius parvient à gagner une hauteur; il s'y retire avec son armée. Ils passèrent la nuit sans feu, sans provisions, la plupart nus ou meurtris de coups, non moins à plaindre que ceux que l'ennemi tient assiégés: un trépas honorable s'offre à ceux-ci, eux n'attendaient qu'une mort sans gloire. Heureusement la terre reparut avec le jour. Ils gagnèrent les bords de l'Hunèse, où Germanicus les reprit sur sa flotte. Le bruit courut qu'ils avaient péri; on ne les crut sauvés qu'en les revoyant avec Germanicus.

LXXI. Déjà Stertinius, détaché pour recevoir à discrétion Ségimer, frère de Ségeste, l'avait amené, lui et son fils, dans la ville des Ubiens. On pardonna facilement au père, plus difficilement au fils, qu'on disait avoir insulté le cadavre de Varus. Les Gaules, les Espagnes, l'Italie, s'empressèrent à réparer les pertes de l'armée; chacun offrit ce qu'il avait, des chevaux, des armes ou de l'or.

incerta ab solidis, brevia a profundis: sternuntur fluctibus, hauriuntur guttibus; jumenta, sarcinæ, corpora exanimata, interfluunt, occurrunt: permiscuntur inter se manipuli, modo pectore, modo ore tenus exstantes, aliquando, subtracto solo, disjecti aut obruti. Non vox et mutui hortatus juvabant, adversante unda: nihil strenuus ab ignavo, sapiens ab imprudenti, consilia a casu differre: cuncta pari violentia involvebantur. Tandem Vitellius, in editiora enisus, eodem agmen subduxit. Per noctem sine utensilibus, sine igne, magna pars nudo aut mulcato corpore, haud minus miserabiles quam quos hostis circumcidet; quippe illis etiam honestæ mortis usus, his inglorium exitium. Lux reddidit terram; penetratumque ad amnem Unsingin, quo Cæsar classe contenderat. Impositæ deinde legiones, vagante fama submersas; nec fides salutis, antequam Cæsarem exercitumque reducem videre.

LXXI. Jam Stertinius, ad accipiendum in deditionem Segimerum, fratrem Segestis, præmissus, ipsum et filium ejus in civitatem Ubiorum perduxerat. Data utrique venia, facile Segimero, cunctantius filio; quia Quinctilii Vari corpus illiusse dicebatur. Ceterum, ad supplenda exercitus damna certavere Galliæ, Hispaniæ, Italia, quod cuique promptum, arma, equos, aurum offe-

Germanicus loua leur zèle, et n'accepta que des armes et des chevaux pour la guerre: il secourut les soldats de sa bourse; et, par des soins plus touchants encore, cherchant à leur faire oublier leurs désastres, il visitait les blessés, vantait leurs actions, examinait leurs plaies. Enfin, encourageant les uns par l'espérance, les autres par la gloire, tous par ses soins et son affabilité, il les attachait à la guerre et à sa personne.

LXXII. On décerna, cette année, les ornements du triomphe à Cécina, à Silius, à Apronius, pour la part qu'ils avaient eue aux succès de Germanicus. Tibère refusa le titre de père de la patrie, malgré les instances réitérées du peuple; et, quoique le sénat l'eût décrété, il ne voulut point souffrir qu'on jurât sur ses actes, répétant sans cesse que rien n'était stable ici-bas, et qu'avec plus de pouvoir il serait moins affermi. Toutefois on était loin de lui croire l'esprit républicain; car il venait de renouveler la loi sur les crimes de lèse-majesté. Anciennement il existait bien une loi de ce nom; mais elle embrassait des objets tout différents: les trahisons à l'armée, les séditions dans Rome, enfin les grandes malversations qui compromettaient la majesté du peuple romain. Elle punissait les actions, jamais les paroles. Auguste, outre de la licence de Cassius Sévérus, qui, dans des écrits insolents, avait diffamé ce que Rome renfermait de plus grand dans les deux sexes, appliqua le premier cette loi au libelle. Depuis, Tibère, consulté par le préteur Pompéius Macer, si l'on recevait les accusations de lèse-majesté, répondit que les lois étaient faites pour être observées. Ce qui l'aigrit aussi, ce furent des vers anonymes qui coururent

rentes. Quorum laudato studio Germanicus, armis modo et equis ad bellum sumptis, propria pecunia militem juvit; utque cladis memoriam etiam comitate leniret, circumire saucios, facta singulorum extollere: vulnera intuens, alium spe, alium gloria, cunctos alloquio et cura, sibi que et prælio firmabat.

LXXII. Decreta eo anno triumphalia insignia A. Cæcinæ, L. Apronionis, C. Silii, ob res cum Germanico gestas. Nomen patris patriæ Tiberius, a populo sæpius ingestum, repudiavit: neque in acta sua jurari, quanquam censente senatu, permisit, « cuncta mortalium incerta, quantoque plus adeptus foret, tanto se magis in lubrico » dictitans. Non tamen ideo faciebat fidem civilis animi: nam legem majestatis reduserat; cui nomen apud veteres idem, sed alia in judicium veniebant: si quis prodicione exercitum, aut plebem seditionibus, denique male gesta republica majestatem populi romani minuisset. Facta arguebantur, dicta impune erant: primus Augustus cognitionem de famosis libellis, specie legis ejus, tractavit, commotus Cassii Severi libidine, qua viros femina: que illustres procacibus scriptis diffamaverat. Mox Tiberius, consultantem Pompeio Macro, prætore, an judicium majestatis redderentur, exercendas leges esse respondit. Hunc quoque asperavere carmina, incertis auctoribus

alors sur sa cruauté, son orgueil, et ses querelles avec sa mère.

LXXIII. Il ne sera point inutile de rapporter comment on essaya, d'abord, ces sortes d'accusations sur deux minces chevaliers romains, Rubrius et Falanius. On connaîtra, par là, la marche de Tibère; avec quel art il introduisit les premiers germes de ce mal exécrable, qui, arrêté un moment, s'est ranimé depuis avec plus de fureur, pour tout dévorer. L'accusateur reprochait à Falanius d'avoir admis un pantomime, de mœurs infâmes, nommé Cassius, dans une de ces confréries qui, alors, étaient établies dans toutes les maisons en l'honneur d'Auguste; et, ensuite, d'avoir vendu, avec ses jardins, une statue d'Auguste. Pour Rubrius, on lui faisait un crime d'avoir profané le nom d'Auguste par un faux serment. Dès que Tibère fut instruit de ces accusations, il écrivit aux consuls qu'on n'avait point placé son père au rang des dieux pour que cet honneur causât la perte des citoyens; que l'histriion Cassius, et d'autres de sa profession, avaient souvent assisté aux jeux que Livie célébrait en mémoire d'Auguste; que la statue de cet empereur, ainsi que celle des autres dieux, pouvait, sans que la religion fût blessée, être comprise dans la vente d'une maison ou d'un jardin; qu'à l'égard du parjure, il était aussi criminel que si l'on eût trompé Jupiter; mais que c'était aux dieux à venger leurs injures.

LXXIV. Peu de temps après, Granius Marcellus, gouverneur de Bithynie, fut recherché pour ce même crime de lèse-majesté par son questeur Crispinus Cépion, qui eut Hispan pour adjoint. Cet

vulgata, in sævitiam superbiamque ejus, et discordem cum matre animum.

LXXIII. Haud pigebit referre in Falanio et Rubrio, modicis equitibus romanis, prætentata crimina; ut, quibus initiis, quanta Tiberii arte, gravissimum exitium irrepserit, dein repressum sit, postremo arserit cunctaque corripuerit, noscatur. Falanio objiciebat accusator, quod inter cultores Augusti, qui per omnes domos in modum collegiorum habebantur, Cassium quemdam, mimum, corpore infamem, adscivisset; quodque, venditis hortis, statuum Augusti simul mancipasset. Rubrio crimini dabatur violatum perjurio nomen Augusti. Quæ ubi Tiberio notare, scripsit consulibus, « Non ideo decretum patri suo celum, ut in perniciem civium his honor verteretur. Cassium histriionem solitum, inter alios ejusdem artis, interesse ludis quos mater sua in memoriam Augusti sacrasset. Nec contra religiones fieri, quod effigies ejus, ut alia numinum simulacra, venditionibus hortorum et domuum accedant. Jusjurandum perinde æstimandum, quam si Jovem fefellisset: decorum injurias diis curæ. »

LXXIV. Nec multo post, Granium Marcellum, prætorem Bithyniæ, quæstor ipsius, Cæpio Crispinus, majestatis postulavit, subscribente Romano Hispano:

homme créa une profession que, depuis, le malheur des temps et l'impudence de ce siècle n'ont rendue que trop commune. Né pauvre, obscur, ennemi du repos, il s'éleva en servant la cruauté du prince, d'abord par des mémoires secrets, bientôt par des délations publiques, inquiétant les plus illustres citoyens, bravant l'exécration de tous pour capter la faveur d'un seul; il laissa après lui une foule d'imitateurs, qui, d'indigents, devenus riches, de méprisés, redoutables, et longtemps bourreaux, finirent par être victimes. Il accusait Marcellus d'avoir tenu, sur Tibère, des propos injurieux: accusation vague, impossible à combattre. Comme c'étaient les traits les plus infâmes de la vie de Tibère que l'accusateur recueillait pour les mettre dans la bouche de l'accusé, la vérité des faits rendait les discours vraisemblables. Hispan ajoutait que Marcellus avait une statue plus élevée que celle des Césars, et qu'à une autre il avait ôté la tête d'Auguste pour y substituer celle de Tibère. Alors Tibère rompt le silence: il éclate, et s'écrie que, dans cette affaire, il opinera aussi lui-même à haute voix, et avec serment, afin que les autres soient contraints d'en faire autant. La liberté mourante jetait encore quelques lueurs. « Tu opineras donc, César, lui dit Pison; et à quel rang? Si c'est avant nous, tu nous dictes nos opinions; si c'est après, je crains que mon avis ne diffère du tien. » Confondu par ce raisonnement, Tibère se punit de ses emportements indiscrets par la clémence; il souffrit que l'accusé fût absous du crime de lèse-majesté. Quant à celui de concussion, il fut renvoyé aux juges compétents.

qui formam vitæ iniiit quam postea celebrem miseriæ temporum et audaciæ hominum fecerunt. Nam egens, ignotus, iniquus, dum occultis libellis sævitie principis adrepiit, mox clarissimo cuique periculum facessit, potentiam apud unum, odium apud omnes adeptus, dedit exemplum quod secuti, ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, perniciem aliis ac postremum sibi invenerunt. Sed Marcellum insimulabat sinistros de Tiberio sermones habuisse: inevitabile crimen, quum ex moribus principis foedissima quæque deligeret accusator objectaretque reo; nam, quia vera erant, etiam dicta credebantur. Addidit Hispano, « statuum Marcelli altius quam Cæsarum sitam; et, alia in statua, amputato capite Augusti, effigiem Tiberii inditam. » Ad quod exarsit adeo ut, rupta taciturnitate, proclamaret, « se quoque in ea causa laturum sententiam, palam et juratum; » quo ceteris eadem necessitas fieret. Manebant etiam tum vestigia morientis libertatis. Igitur Cn. Piso, « Quo, inquit, loco censebis Cæsar? si primus, habeo quod sequar; si post omnes, verceor ne imprudens dissentiam. » Permotus his, quantoque incautus efferverat, pœnitentia patiens, tulit absolvi reum criminibus majestatis: de pecuniis recuperandis ad recuperatores itum est.

LXXV. Ce n'était pas assez pour Tibère d'épier les jugements du sénat, il assistait à ceux du préteur; mais dans un coin, pour ne le point déplacer de sa chaire curule. La présence du prince arrêta souvent la brigue et les sollicitations des grands; mais, en soutenant la justice, il détruisait la liberté. Un sénateur, Pius Aurélius, s'était plaint que la construction d'un grand chemin et celle d'un aqueduc avaient fait écrouler sa maison; il demandait au sénat une indemnité que les préteurs de l'épargne lui refusaient. Tibère vint à son secours, et lui fit payer le prix de sa maison. Il aimait les libéralités qui avaient un motif honorable; vertu qu'il conserva longtemps, après s'être dépouillé des autres. Propertius Celer, ancien préteur, demandait à se retirer du sénat à cause de sa pauvreté; Tibère, instruit qu'il était né sans fortune, lui donna un million de sesterces. D'autres sollicitèrent la même grâce; il les somma de motiver leur pauvreté au sénat, par une affectation de sévérité qui rendait fâcheuse même sa bienfaisance. Aussi la plupart préférèrent-ils l'indigence et le secret au bienfait et à l'humiliation d'un aveu.

LXXVI. Cette même année, le Tibre, grossi par des pluies continues, inonda les quartiers les plus bas de Rome: quand les eaux furent retirées, il y eut de grandes pertes en hommes et en édifices. A cette occasion, Gallus proposa de consulter les livres sibyllins. Tibère ne le permit point, également mystérieux sur les choses divines et humaines; mais il chargea Capiton et Aruntius de chercher un remède contre les débordements du fleuve. L'Achaïe et la Macédoine se plaignant d'être opprimées, on prit le parti, pour

LXXV. Nec patrum cognitionibus satiatas, judiciis assidebat in cornu tribunalis, ne prætorum curuli depelleret; multaque, eo coram, adversus ambitum et potentium preces constituta: sed, dum veritati consulitur, libertas corruptebatur. Inter quæ Pius Aurelius, senator, questus mole publicæ viæ ductuque aquarum labefactas ædes suas, auxilium patrum invocabat. Resistentibus ærarii prætoribus, subvenit Cæsar, pretiumque ædium Aurelio tribuit, erogandæ per honesta pecuniæ cupiens; quam virtutem diu retinuit, quom ceteras exueret. Propertio Celeri, prætorio, veniam ordinis ob paupertatem petenti, decies sestertium largitus est, satis comperto paternæ ei angustias esse. Tentantes eadem alios, probare causam senatui jussit, cupidine severitatis, in his etiam quæ rite faceret, acerbus; unde ceteri silentium et paupertatem confessioni et beneficio præposuere.

LXXVI. Eodem anno, continuis imbris auctus, Tiberis plana urbis stagnaverat: relabentem secuta est ædificiorum et hominum strages. Igitur censuit Asinius Gallus ut libri Sibyllini adirentur. Renuit Tiberius, perinde divina humanaque obtegens. Sed remedium coercendi fluminis Ateio Capitoni et L. Arruntio mandatum. Achaïam ac Macedoniam, onera deprecantes, levavi in

les soulager, de les rendre, pour le moment, provinces impériales, de proconsulaires qu'elles étaient. Drusus donna, au nom de Germanicus et au sien, des combats de gladiateurs, auxquels il présida. Sa joie, à la vue du sang, fut remarquée, et, quoique ce fût un sang vil, le peuple s'en alarma: on dit même que son père lui en fit des reproches. Tibère n'assista point à ces jeux: quelques-uns attribuèrent son absence à son dégoût pour les assemblées; d'autres, à la tristesse de son humeur et à la crainte du parallèle, car Auguste montrait, dans ces fêtes, beaucoup d'aménité. Je ne saurais croire qu'il eût voulu fournir à Drusus cette occasion de marquer sa cruauté, et d'indisposer le peuple; cependant cela fut dit aussi.

LXXVII. Les troubles du théâtre, qui avaient commencé dès l'année précédente, éclatèrent alors d'une manière plus grave. Outre des hommes du peuple, un centurion, plusieurs soldats, furent tués, et un tribun prétorien blessé, en voulant réprimer les désordres de la multitude et les invectives contre les magistrats. Cette sédition appela l'attention du sénat, qui était d'avis de donner aux préteurs le droit de faire battre de verges les histrions. Haterius Agrippa, tribun du peuple, s'y opposa; Gallus combattit vivement Haterius, et Tibère gardait le silence, laissant au sénat ce fantôme de liberté. Cependant l'opposition prévalut, parce qu'une ancienne décision d'Auguste mettait les histrions à l'abri des verges, et que les paroles d'Auguste étaient, pour Tibère, des lois qu'il ne pouvait enfreindre. On fit néanmoins plusieurs réglemens pour borner les appointements des pantomimes, et pour prévenir

præsens proconsulari imperio tradique Cæsari placuit. Edendis gladiatoribus, quos Germanici fratris ac suo nomine obtulerat, Drusus præsedet, quanquam vili sanguine nimis gaudens; quod in vulgus formidolosum, et pater arguisset dicebatur. Cur abstinuerit spectaculo ipse, varie trahebant: alii tædio cætus, quidam tristitia ingenii, et metu comparationis, quia Augustus comiter interfuisset. Non crediderim, ad ostentandam sævitiam movendasque populi offensiones, concessam filio materiem: quanquam id quoque dictum est.

LXXVII. At theatri licentia, proximo priore anno cæpta, gravius tum erupit, occisis non modo e plebe, sed militibus et centurione, vulnerato tribuno prætoriæ cohortis, dum probra in magistratus et dissensionem vulgi prohibent. Actum de ea seditione apud patres; dicebanturque sententia, ut prætoribus jus virgarum in histriones esset. Intercessit Haterius Agrippa, tribunus plebei, increpitusque est Asinii Galli oratione, silente Tiberio, qui ea simulacra libertatis senatui præbebat. Valuit tamen intercessio, quia divus Augustus immunes verberum histriones quondam responderat, neque fas Tiberio infringere dicta ejus. De modo lucaris, et adversus lasciviam fautorum, multa

la licence de leurs partisans ; entre autres défenses, on interdit aux sénateurs d'entrer dans la maison des histrions, aux chevaliers romains de les entourer quand ils paraîtraient dans les rues, aux histrions eux-mêmes de jouer ailleurs qu'au théâtre ; et l'on autorisa le préteur à punir, par l'exil, la turbulence des spectateurs.

LXXVIII. Les Espagnols obtinrent la permission d'élever un temple à Auguste dans la colonie de Tarracone ; exemple qui fut suivi par toutes les provinces. Le peuple demandait la suppression du centième qu'on levait, depuis les guerres civiles, sur toutes les ventes. Tibère déclara, par un édit, que la caisse militaire reposait sur cet impôt, qui même serait insuffisant, si l'on donnait la vétérance avant vingt ans de service. Ainsi furent abolis pour l'avenir les réglemens inconsidérés qu'on avait arrachés dans la dernière sédition, et qui fixaient à seize ans le congé.

LXXIX. Sur le rapport d'Aruntius et d'Atéius, le sénat examina si, pour diminuer les inondations du Tibre, on détournerait les lacs et les rivières qui le grossissent. On entendit les députés des municipes et des colonies. Les Florentins demandaient qu'on ne détournât pas le cours du Clain pour le rejeter dans l'Arnus, ce qui ruinerait leur pays ; les Intéramnates objectaient également que le projet de couper le Nar en petits ruisseaux changerait en marais stagnants les plus fertiles plaines de l'Italie ; les Réatins ne représentaient pas avec moins de force le danger d'ôter au lac Vélín sa communication avec le Nar : « On submergerait les terres

decernuntur : ex quæis maxime insignia, ne domos pantomimorum senator introiret ; ne egredientes in publicum equites romani cingerent ; aut alibi quam in theatro spectarentur, et spectantium immodestiam exsilio multandi potestas prætoribus fieret.

LXXVIII. Templum ut in colonia Tarraconensi strueretur Augusto, petentibus Hispanis permissum ; datumque in omnes provincias exemplum. Centesimam rerum venalium, post bella civilia institutam, deprecante populo, edixit Tiberius militare ærarium eo subsidio niti ; simul imparem oneri rempublicam, nisi vicesimo militiæ anno veterani dimitterentur. Ita proximæ seditio nis male consulta, quibus sexdecim stipendiorum finem expresserant, abolita in posterum.

LXXIX. Actum deinde in senatu ab Arruntio et Ateio, an, ob moderandas Tiberis exundationes, verterentur flumina et lacus per quos augetur. Auditaque municipiorum et coloniarum legationes : orantibus Florentinis, ne Clanis, solito alveo demotus, in amnem Arnun transferretur, idque ipsis perniciem afferret. Congruentia his Interamnates disseruere ; « pessum ituros fecundissimos Italiæ campos, si annis Nar (id enim parabatur) in rivus diductus superstagnavisset. » Nec Reatini silebant, Velinum lacum, qua in Narem effun-

voisines ; la nature, en fixant aux fleuves leurs lits, l'origine et le terme de leurs cours, avait ménagé sagement les intérêts des mortels ; il fallait aussi respecter la religion des alliés, qui avaient consacré des fêtes, des bois et des autels aux fleuves de leurs pays ; enfin le Tibre lui-même ne voulait point se priver du tribut des rivières voisines, et couler avec moins de gloire. » Soit égard pour les représentations des villes, soit difficulté de l'entreprise, soit superstition, on suivit l'avis de Pison, qui avait conseillé de ne rien changer.

LXXX. Tibère continua Poppéus Sabinus dans son gouvernement de Mésie, auquel il ajouta l'Achaïe et la Macédoine. Il entra dans la politique de ce prince de laisser jusqu'à la mort, dans leurs emplois, la plupart des généraux et des gouverneurs. On varie sur ses motifs. Les uns pensent qu'il maintint ses premiers choix par paresse, pour s'en épargner de nouveaux ; d'autres, par envie, pour ne point multiplier les heureux ; plusieurs l'attribuent à la finesse de son esprit, qui causait les perplexités de son jugement ; car il ne recherchait point les vertus éclatantes, et il haïssait le vice ; il redoutait les bons pour sa tranquillité, et les méchants pour la gloire de l'État. Ces irrésolutions de son esprit allèrent enfin si loin, qu'il nomma quelquefois des gouverneurs auxquels il ne permettait pas de sortir de Rome.

LXXXI. Il tint alors, pour la première fois, les comices consulaires. Je n'oserais rien affirmer sur la forme qu'on y observa, et dans ce moment, et dans la suite de son principat, tant je trouve

ditur, obstrui recusantes ; « quippe in adjacentia erupturum : optime rebus mortalium consulisse naturam, quæ sua ora fluminibus, suos cursus, utque originem, ita fines dedit : spectandas etiam religiones sociorum, qui sacra et lucos et aras patriis annibus dicaverint ; quin ipsum Tiberim nolle prostratus, accolis fluvii orbatum, minore gloria fluere. » Seu preces coloniarum, seu difficultas operum, sive superstitio, valuit, ut in sententiam Pisonis concederetur, qui nil mutandum censuerat.

LXXX. Prorogatur Poppæo Sabino provincia Mœsia, additis Achaia ac Macedonia. Id quoque morum Tiberii fuit, continuare imperia, ac plerosque ad finem vitæ in iisdem exercitiis aut jurisdictionibus habere. Causæ variæ traduntur : alii, tædio novæ curæ, semel placita pro æternis servavisse ; quidam invidia, ne plures fruerentur. Sunt qui existimant, ut callidum ejus ingenium, ita anxium judicium. Neque enim eminentes virtutes sectabatur, et rursus vitia oderat ; ex optimis periculum sibi, a pessimis dedecus publicum metuebat. Qua hæsitacione postremo eo provectus est, ut mandaverit quibusdam provinciis, quos egredi urbe non erat passurus.

LXXXI. De comitiis consularibus, quæ tum primum illo principe ac deinceps fuere, vix quidquam firmare ausim ; adeo diversa non modo apud auctores